

Islam, laïcité : débat utile ou stigmatisant ?

La convention controversée de l'UMP intitulée « La laïcité pour mieux vivre ensemble », doit s'ouvrir, le 5 avril. Une table ronde sera consacrée à l'islam de France. Fallait-il soulever à nouveau ces questions ?

Il ne faut pas confondre problème social et question religieuse

Puisque, dans le débat public, les arguments avancés à propos de l'islam sont bien souvent non fondés ou inconsistants, parlons-en : plusieurs enquêtes menées en Europe ces dix dernières années ont démontré que les musulmans français placent leur appartenance citoyenne avant leur appartenance religieuse. Si l'on passe en revue toutes les questions qui ont été soulevées ces dernières semaines, on se rend compte que notre cadre juridique est bien plus solide qu'on ne le croit et recèle encore des ressources insoupçonnées pour accueillir les religions récemment établies sur notre territoire.

A propos des prières dans les rues, phénomène qui concerne une dizaine de portions de rue en France, dont quatre à Paris, et qui perdurent parfois depuis plus de vingt ans, elles sont la conséquence directe des hésitations des municipalités à mener des politiques urbaines qui prennent enfin en compte les aspirations minimales des fidèles musulmans à accéder à un lieu de culte décent. Où a-t-on vu l'imposition de menus halal dans une quelconque cantine scolaire ? On confond la possibilité d'aménager pour les enfants une nourriture équilibrée, suffisante en protéines, avec la satisfaction d'une revendication religieuse. Quels minarets menacent nos villes ? Il y a une petite trentaine de mosquées qui peuvent s'enorgueillir d'avoir accolé une modeste tour du plus pur style arabo-andalou à leur bâtiment principal. Et cet ajout n'a jamais constitué une requête essentielle pour les musulmans de France.

Jamais aucun imam, aucun responsable de mosquée ou un quelconque fidèle musulman n'a réclamé que soit accompli un appel public à la prière. La jurisprudence de la Cour de cassation est constante quant au refus d'accepter la répudiation, même prononcée en pays musulman, et la polygamie est depuis longtemps bannie du territoire français. Certes, les interprétations littéralistes de l'islam, fruits de l'ignorance et de la frustration, ne sont pas à négliger.

Si les violences faites aux soignants par des époux mécontents – une poignée – que leur femme soit soignée par un homme sont assez rares, c'est toujours la fois de trop. Et la « fameuse » burqa ? Aucune femme n'en porte sur le sol de la République française, même si un millier d'entre elles revêtent le voile intégral. Et c'est le savoir religieux des cadres musulmans qui est une des clés pour faire reculer cette ignorance, cette diffusion provocante d'une pseudoculture fondamentaliste dont les musulmans eux-mêmes sont les premiers à souffrir. Quand il y a un problème sur le terrain, à l'hôpital, dans une piscine et, de manière générale, dans un service public, grâce aux médiateurs et cadres musulmans, des solutions concrètes sont toujours trouvées dans le respect des lois.

Enfin, si on doit refuser l'usage de la langue arabe lors des offices, alors comment pourra-t-on accepter le grec à la cathédrale œcuménique orthodoxe de Paris ou l'anglais chez les épiscopaliens ? D'autant que l'emploi des langues vernaculaires lors des offices, à côté de l'arabe, est l'usage depuis des siècles chez les peuples musulmans non arabophones. Ainsi, en est-il du français dans les mosquées et ainsi en sera-t-il de plus en plus. Quant à la problématique de l'islam en France ou de l'islam de France, on ne va pas recommen-

Collectif

Olivier Bobineau, sociologue des religions, chercheur au Groupe sociétés religions laïcités (Ecole pratique des hautes études EPHE/CNRS) ; Charles Coutel, professeur des universités ; Philippe Portier, directeur d'études à l'EPHE ; Stéphane Lathion, chercheur au Groupe de recherche sur l'islam en Suisse ; François Mabilie, professeur à l'université catholique de Lille ; Emile Poulat, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) ; Jean-Paul Willaime, directeur d'études à l'EPHE

tent citoyens français et s'ils se reconnaissent dans la nation française.

A cet égard, doit-on rappeler que ce sont 98 % des musulmans qui vivent paisiblement leur foi en France et ne posent aucun problème aux pouvoirs publics ? De fait, comme les croyants des autres confessions, ils connaissent de plein fouet l'individualisme religieux et ses deux facettes. D'une part, les contenus de foi donnés pour révélés et transmis par la tradition sont à présent triés, évalués puis transformés par les consciences individuelles. La religion musulmane n'est plus vécue sur le mode d'un cadre général d'emprise. L'a-t-il été seulement un jour ? Pour les musulmans comme pour les autres fidèles, la foi est d'abord pour l'individu un dispositif de croyances et de pratiques avec lesquelles il peut s'arranger au fil des épreuves rencontrées dans la société. Et Dieu sait que les musulmans en rencontrent depuis quelques années !

D'autre part, les identifications religieuses musulmanes, devenues évolutives hors du contrôle des institutions, se sont démultipliées à la fin du XX^e siècle. La dissémination des croyances accompagnée de la dissociation entre pratiquer un culte et croire rend plus difficilement repérables les groupements religieux musulmans, si

« Où a-t-on vu l'imposition de menus halal dans une quelconque cantine scolaire ? »

ce n'est par une visibilité accrue de leurs membres dans l'espace public, excitée par la stigmatisation des pouvoirs publics et de l'opinion. La prolifération des pratiques identitaires musulmanes donnent naissance à une compétition des offres du sens sur un marché spirituel désormais globalisé, gouverné par la mise en scène et en écho des émotions de chacun sur la Toile.

Aussi, le problème n'est-il donc pas d'abord religieux. Il est avant tout social, économique, culturel. Car, si le regard se porte malgré tout sur les musulmans et devient fantasmagorique, c'est qu'une confusion s'opère dans les esprits entre les musulmans et les problèmes rencontrés dans les quartiers populaires. Ne pouvant que constater la montée des échecs en ces territoires après de multiples politiques publiques, aujourd'hui, nous cherchons des responsables : on fait jouer ce rôle à la religion musulmane.

Alors que Montesquieu nous a appris que la sûreté est de vivre ensemble « sans craindre ses concitoyens », la dérive sécuritaire ne revient-elle pas à se défier du vivre-ensemble en ayant « peur de ses concitoyens » ? A force de désigner des



Pourquoi ce débat est nécessaire

Il faut un pacte nouveau avec les religions

La question de la prédominance de la République sur les religions est une question qui intéresse le débat public depuis 1789. De multiples étapes ont jalonné ce débat. Il est nécessaire. Nécessaire parce que la pratique religieuse évolue et qu'elle n'est pas figée. Nécessaire parce qu'il préoccupe nos concitoyens. Nécessaire parce que laisser le débat de la République laïque aux seuls extrémistes, de gauche ou de droite, serait un non-sens politique. Nécessaire enfin parce que l'islam est devenu la deuxième religion de France et des Français.

Un débat nécessaire mais difficile. Difficile parce que sa matière, qui relève tout autant de l'intime que de la question sociale, est complexe. Difficile aussi parce qu'il ne peut se résumer à un débat pour ou contre le financement des mosquées et enfin parce qu'il comporte le risque de dériver très vite vers un débat pour ou contre l'islam.

La question se pose donc sur son intitulé même qu'il est important de cadrer : est-ce un débat sur la laïcité ou sur l'islam ? Il ne saurait être question d'organiser un débat sur la nature de l'islam comme religion parce que la règle théologique n'est pas du ressort public et qu'il ne peut être question de stigmatiser un culte. La question posée est donc bien celle des règles qui régissent les rapports entre la République

Benoist Apparu

Secrétaire d'Etat chargé du logement, président du Club 89

ne républicain et à ce titre intouchable. Je comprends cette analyse même si je ne la partage pas. On y a dérogé notamment pour permettre le financement de la Grande Mosquée de Paris sur fonds publics, en hommage aux 70 000 morts de confession musulmane qui avaient donné leur vie pour la France !

Ajoutons aussi que la loi de 1905 ne s'applique par ailleurs pas dans trois départements métropolitains : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. Or personne ne considère que la République en soit absente, que les religions y sapent l'esprit civique et empêchent le respect des lois !

Principe de réalité

Nous avons pris la décision d'aborder, sous cet angle, la question des religions dans notre République, avec une idée constante : les nouvelles libertés religieuses ne pourraient être octroyées qu'à la condition d'une réaffirmation forte et intangible d'une soumission des cultes aux valeurs de notre République.

Je suis viscéralement attaché au principe de laïcité, mais fondamentalement

mes et au repli communautaire, autant de phénomènes que nos valeurs récusent ainsi que l'immense majorité des croyants.

C'est donc autant un principe de réalité que l'attachement aux valeurs fondamentales de notre République qui doivent nous conduire à oser sortir de nos blocages idéologiques. En ignorant les problèmes actuels, en créant une pratique religieuse à deux vitesses, c'est la laïcité qu'on malmène. Et le principe est plus important pour moi que la loi, qui n'est qu'un outil.

Au nom de la République laïque, je ne peux accepter l'influence de certains financeurs étrangers, je ne peux accepter la prière dans la rue, l'absence de formation républicaine des ministres des cultes, l'éducation religieuse sans contrôle, les inégalités basées sur le sexe. Ces pratiques, combattues par la plupart des musulmans, des juifs ou des chrétiens, sont contraires à nos valeurs.

Aussi je crois essentiel de définir les valeurs que la République française refuse de négocier avec une quelconque minorité. Mais demander le respect de nos règles par tous, c'est en retour faciliter l'exercice de la liberté religieuse. C'est donc s'interroger sur le financement des lieux de culte, c'est s'interroger sur le développement des contrats d'associations scolaires ou sur l'organisation des carrés confessionnels dans les cimetières.

Ce que veulent les musulmans ? La loi de 1905, c'est tout

Ni uniformité ni multiculturalisme ne sont des solutions

Repères

Chronologie

1989 Première affaire de foulard dans un collège de Creil (Oise) ; le Conseil d'Etat, saisi par le ministre de l'éducation nationale, Lionel Jospin, affirme que le port du voile islamique, en tant qu'expression religieuse, dans un établissement scolaire public, est compatible avec la laïcité.

Septembre 1994 La circulaire Bayrou, du ministre de l'éducation nationale, fait la différence entre les symboles « discrets » pouvant être portés en classe, et les symboles « ostentatoires » devant être interdits dans les établissements publics.

2003 La commission Stasi « laïcité et République » évoque notamment une loi interdisant le port du foulard à l'école.

Mars 2004 Adoption de la loi.

2005 Rapport Machelon à la demande de Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, sur les relations entre les cultes et les pouvoirs publics.

2009 Mission d'information parlementaire sur le voile intégral.

Mars 2010 Recommandations du Haut Conseil à l'intégration relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République.

Octobre 2010 Adoption de la loi interdisant le voile intégral dans tout l'espace public.

Février 2011 Annonce d'un débat sur la laïcité et l'islam par l'UMP et le président de la République.

5 avril Tenue du débat en deux tables rondes.

Sur Lemonde.fr :
Salah Guemriche, écrivain : « Schizophrénie, directrice » ;
Esther Benbassa, directrice d'études à l'École pratique des hautes études (Sorbonne) : « La laïcité, arme de diversion massive » ;
Jean-Michel Quillardet, président de l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires : « Confusions laïques : ne touchons pas à la loi de 1905 » ;
Karim Miské, réalisateur : « C'est l'islamophobe qui fait le musulman ».

Qu'en Allemagne ou en Angleterre, on annonce l'échec du multiculturalisme, c'est une chose. Mais que le président de la République, Nicolas Sarkozy, déclare : « Je ne veux pas d'une société dans laquelle les communautés coexistent les unes à côté des autres. Si on vient en France, on accepte de se fondre dans une seule communauté, la communauté nationale. Si on n'accepte pas cela, on ne vient pas en France », pour ensuite demander un débat sur « les limites que nous mettons à l'islam », est une véritable énigme... Car la diversité religieuse n'a rien à voir avec le communautarisme, sauf à considérer que l'islam déterminerait une fois pour toutes les individus, de manière uniforme.

C'est exactement le contraire : comme les autres, les musulmans comprennent le cas échéant leur religion à partir de leur réalité sociale et de leur culture... Et le gouvernement ne semble toujours pas avoir pris conscience qu'une bonne partie des musulmans nés ici sont de culture française, même s'ils sont de confession musulmane !

Au lieu d'entériner les termes d'un débat posé par Marine Le Pen dans l'objectif de creuser un peu plus la présomption d'altérité autour de l'islam, il aurait été intéressant que le chef de l'Etat rappelle à tous les élus leur responsabilité dans l'application de la loi de 1905. Car justement, si la loi de 1905 était connue et appliquée sur les différents terrains, « aucune communauté ne coexisterait à côté de l'autre » sur le territoire français...

La diversité religieuse, lorsqu'elle est bien gérée, ne mène ni à l'assimilation ni au multiculturalisme ! La laïcité est un système juridique instauré pour que les Français puissent ensemble avoir un destin commun, avec leurs identités multiples,

Dounia Bouzar

Anthropologue à Cultes & Cultures Consulting, auteure de « Laïcité mode d'emploi » (Eyrolles, 2010)

variées, qui peuvent d'ailleurs évoluer. La laïcité est instituée pour qu'il n'y ait plus jamais de morale unique, religieuse ou pas. C'est pour cette raison que la loi de 1905 énonce que la République « assure » la liberté de conscience et garantit « le libre exercice des cultes », sauf entrave à l'ordre public.

Assurer la liberté de conscience, c'est permettre aux citoyens de croire, de ne pas croire, de croire en ce qu'ils veulent, sachant que la liberté de l'un s'arrête où commence celle de l'autre. Plus facile à dire qu'à faire... De nombreux élus, décideurs, managers, laissent leur subjectivité personnelle ou le rapport de forces faire la loi : il arrive qu'une majorité de personnes athées harcèle un collègue qui fait son ramadan, pendant qu'à l'étage au-dessus une majorité de musulmans pratiquants interdit à un collègue de porter une jupe ou de boire un café.

Alors justement, pour former les responsables d'institution, au lieu d'ouvrir un nouveau procès de l'islam, commençons par cesser le « double discours » sur la laïcité. Obliger les imams à prêcher en français en laissant se dérouler des messes en latin, prêter des salles municipales aux protestants et les refuser aux musulmans, refuser les permis de construire aux mosquées, accepter la viande casher et appréhender la viande halal comme une islamisation de la France, octroyer au dernier moment son jour de l'Aïd au salarié musulman ou Hanoukka au salarié

juif, alors que le calendrier français est purement chrétien : la fête de la Nativité, la semaine sainte, la descente de la Résurrection du Christ, celle de l'élévation de Jésus au ciel, la commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, sans compter les lundis de Pâques et de Pentecôte, qui sont eux jours fériés.

« Ce n'est pas la même chose, c'est un fruit de l'histoire française ! », répond-on aux musulmans pour justifier les discriminations. Mais cette riche histoire française continue, et il y a un choix à faire : soit la France choisit de rester « à tendance chrétienne » en « tolérant les autres religions » selon son bon vouloir, comme d'autres pays européens, soit elle assume la laïcité qu'elle s'est votée au XX^e siècle, en appliquant à tous les lois de la même façon, et par ce biais, accepte que les

« Commençons par cesser le "double discours" sur la laïcité »

musulmans entrent dans « son histoire ». Mais les musulmans ne veulent pas qu'on change cette loi de 1905, ils veulent seulement qu'on l'applique !

Aujourd'hui, la plupart des citoyens français n'ont pas conscience du poids de l'histoire sur la construction des normes. Ils ont le sentiment que la culture occidentale a cessé d'être façonnée par le religieux, et que seule celle de l'Autre continue à être imperméable à la sécularisation. Du coup, Noël et Pâques font partie de la culture commune de tous les Français, croyants ou pas, alors que les fêtes relatives à l'islam sont vécues comme du particularisme ou de la « rébellion communautaire ». Appréhender toute initiative individuelle ou collective comme du

communautarisme repose sur le fait que l'islam est vécu comme une référence étrangère. C'est justement cela dont souffrent les musulmans nés en France, qui se considèrent ici chez eux, qui ont grandi dans la culture française et qui souhaiteraient voir la référence musulmane intégrée au sein du patrimoine français.

Il va falloir qu'on se le dise : la plupart des normes actuelles sont issues de l'histoire chrétienne, et cela a un impact perçu discriminatoire sur les nouveaux venus. Mais attention, il va s'agir d'atténuer ces effets éventuellement discriminatoires pour certains individus, sans pour autant accepter de droit parallèle communautaire. Une sorte de « pluralisme juridique » qui reconnaîtrait des normes religieuses juives ou musulmanes irait à l'encontre du principal objectif poursuivi par la Constitution française et la loi de 1905 sur la laïcité : dépasser les différences des citoyens pour construire ensemble une nation.

Cela reviendrait à faire reconnaître des ordres normatifs parallèles à celui de l'Etat, et placerait des principes de droit religieux au-dessus du droit positif. Reconnaître des normes de droit religieux de manière collective irait en outre à l'encontre de la liberté individuelle et de certain(e)s juif(ve)s – qui se retrouveraient liés à une interprétation religieuse contraire à leur propre conviction, ce qui nierait leur droit personnel à la liberté de religion...

Contrairement à certaines approches multiculturalistes, la loi de 1905 demande de chercher le « plus petit dénominateur commun », afin de continuer à manger ensemble, à nager ensemble, à vivre ensemble, sans pour autant qu'une norme s'impose à tous de façon uniforme. En clair, la France doit maintenant chercher à faire de l'unité avec la diversité, tout en remettant en question l'uniformité. ■

Eh bien, le « musulman »... il t'emmerde !

Les dernières déclarations de Nicolas Sarkozy, assimilant l'échec du multiculturalisme à l'échec de l'immigration et de l'islam en France, ont ravivé toutes les flammes de l'islamophobie. Je me rappelle ces sommations permanentes, ces agressions verbales, quotidiennes, « on n'est pas polygame, on ne pratique pas l'exon sur ses filles, on n'égare pas les moutons dans son appartement et on respecte les règles de la République » prononcées pendant la présidentielle, lors d'une émission à grande écoute, pour marquer les musulmans au fer rouge.

Ils y étaient présentés comme insatiables sexuellement, barbares en puissance, allant jusqu'à assouvir par le sang leurs besoins de violence et, de surcroît, hermétiques à toute règle républicaine. Je me souviens de ce « on », condescendant, méprisant, à l'encontre d'une partie de la population française. Il y avait là plus qu'un bruit, plus qu'une odeur. Il y avait là toute la quintessence de l'islamophobie. Il y avait là de la haine ! Ce n'est pas Marine Le Pen qui instrumentalise le faux grand débat sur l'identité nationale, mais Eric Besson, transfuge du PS. Un simulacre de débat, qui tourna très vite à la mise en accusation des musulmans. Je me souviens d'un certain Eric Zemmour, récemment condamné pour incitation à la discrimination raciale.

Mais à la course à l'incrimination calomnieuse, toutes les écuries politiques y ont contribué avec un certain paternalisme pour les uns et une vive répugnance pour les autres. L'islam devenait ainsi le réceptacle de tous les maux de la société française. Au malheur d'être arabe, d'être noir, d'être pauvre, d'être déclassé socialement, s'ajoutait, quotidiennement en France, s'ajoutait l'appartenance à l'islam.

L'instrumentalisation politique de l'islam ne venait pas exclusivement des groupuscules extrémistes tels que le Bloc identitaire, mais elle était orchestrée par notre classe politique « républicaine », d'André Gérin (PCF) à Nadine Morano et André Valentin (UMP), en passant par Jean-François Copé (nouveau patron du parti présidentiel), sans oublier Fadela Amara (ancienne secrétaire d'Etat), dite de gauche, et Claude Guéant (nouveau ministre en croisade de l'intérieur), voulant, au nom de l'is-

Nassurdine Haidari

Adjoint au maire PS du 1^{er} secteur de Marseille

lamophobie, se refaire une santé politique. Et ce n'est pas le sondage réalisé en décembre 2010 par l'IFOP, où 42 % des Français considèrent la présence de la communauté musulmane comme une menace et 68 % estiment que les musulmans ne sont pas bien intégrés dans la société, qui est des plus éloquentes et des plus équivoques, qui nous démontrera le contraire.

Eloquent, car la question posée suscite bien des interrogations. Pourquoi ces populations dites musulmanes sont-elles toujours soumises à la question de l'intégration ? La raison est très simple : c'est qu'elle occulte la question de l'égalité des droits.

L'intégration est ce beau concept qui emprisonne à vie ceux qui le rencontrent sur leur chemin, qui scinde la nation en deux, les légitimes et les illégitimes au regard de la société, les intégrés et les non-

« Cette haine sans borne aura pour ultime conséquence le morcellement de la nation française »

intégrables. Alors, que dire de cette prétendue menace que ces populations font peser sur la nation ? Menace des plus sournoises sur les plus nostalgiques d'une France aux racines judéo-chrétiennes, et menace des plus dévastatrices pour les défenseurs d'une nation gauloise. Menace qui répond enfin à une angoisse collective, transformant le musulman en bouc émissaire, exutoire du mal-être français.

Il est des sondages qui ne dévoilent pas les choses mais qui attisent la haine. Lorsque les questions sont mal posées, les réponses deviennent alors empoisonnées. Devant cette haine sans borne qui aura pour ultime conséquence le morcellement de la nation française, j'appelle toutes les

âmes de bonne volonté à résister face à cette chasse ouverte contre l'islam et les musulmans, à pointer l'irresponsabilité de certaines politiques qui ont échoué, notamment dans nos banlieues françaises. Faut-il islamiser la question sociale pour se dédouaner politiquement ? Est-ce vraiment les musulmans qui ont tourné le dos à la République ?

Lorsque ces quartiers souffrent d'un chômage endémique, dépassant parfois les 45 %, lorsque la jeunesse de ces quartiers est totalement écartée de toute réussite sociale, lorsque les plus diplômés sont réduits à être maître-chien, caissière ou veilleur de nuit... De qui se moque-t-on ? Qui a tourné le dos à qui ? Et à qui profite le crime ?

Vous gagnerez probablement des voix, vous construirez certainement à bons frais vos carrières, mais vous détruirez la France et ses valeurs. Au nom de nos principes qui condamnent la haine, nous nous battons par toutes les voies légales pour lutter contre le racisme d'Etat, l'islamophobie de certains partis politiques et les déclarations haineuses, et contre les débats stériles et perpétuels sur l'islam qui nourrissent l'extrême droite française.

Oui ! Je suis élu de la République, socialiste, marseillais, supporter de l'OM, Français d'origine africaine, de filiation comorienne, de confession musulmane, et je ne renoncerais à rien pour vous plaire. Je ne céderai ni aux appels des racistes notoires ni aux déclarations nauséabondes de ceux qui n'ont plus rien de républicain. Je lutterai pour qu'enfin l'islam puisse reprendre toute sa place dans la République laïque, respectueuse de la liberté de conscience.

Je me battrais de toutes mes forces pour que les citoyens français puissent bénéficier du respect et de la considération que la loi française garantit à tout citoyen. Je me battrais pour que la deuxième religion de France puisse bénéficier de lieux décents comme toute autre religion de l'Hexagone.

Nous devons dorénavant savoir que, sur la longue liste des discriminations, la suspension d'appartenance à l'islam est devenue la nouvelle arme de destruction massive des prêcheurs de haine. Eh bien, à bon entendeur salut, car le « musulman » que je suis, il t'emmerde ! ■

Pour mieux débattre, sortons de la langue de bois

Par-delà l'exploitation qu'en fait l'extrême droite, la place de l'islam en France est au cœur d'un débat qui oppose moins la gauche et la droite que deux composantes de la société française en quête d'identité. Sa fonction n'est donc pas de répondre à des préoccupations religieuses, mais d'être un instrument de fixation de la lutte pour la reconnaissance qui divise la société française, plus particulièrement certains quartiers. A une stratégie d'affirmation identitaire répond une stratégie d'évitement pour sauvegarder une identité menacée.

D'un côté, des personnes originaires de pays musulmans, qui ont perdu les références de leur société d'origine, sans en trouver de nouvelles dans une société d'accueil qu'ils rendent responsable de leurs difficultés et de leurs échecs. Ils tentent de se donner une identité en bricolant à partir d'une religion qui leur sert de discriminant pour se distinguer du milieu environnant. De l'autre côté, des catégories sociales (ouvriers, employés) menacées par la précarité et les insécurités sociale, immobilière, culturelle. Les personnes appartenant à ces catégories sont de plus en plus rares à pouvoir vivre dans les anciens quartiers populaires en voie d'embourgeoisement rapide (18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris par exemple).

En même temps, elles sont de moins en moins nombreuses à vouloir vivre dans les zones sensibles où elles sont confrontées à la violence, à des établissements scolaires de faible niveau, au communautarisme qui remet en question leur mode de vie. Dans ce contexte, elles se sentent d'autant plus désemparées que le discours dominant tend à ne voir dans les clivages ethnoculturels que la nouvelle apparence des clivages sociaux.

Non seulement la gauche prend de moins en moins en charge leurs revendications, mais, en outre, elle leur reproche leur réticence à jouer le jeu de la mixité culturelle, quand elle ne les accuse pas de racisme. Aux beaux discours des beaux quartiers s'oppose ainsi l'inquiétude jugée malséante d'une France de la précarité, de

André Grjebine

Directeur de recherches à Sciences Po-Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

la paupérisation et du déclassement. Quoi d'étonnant si Marine Le Pen ne cesse de gagner des voix dans cet électoral, en prenant la défense de ces catégories sociales, même si les remèdes qu'elle propose sont en général populistes et inapplicables ? La question qui se pose de manière cruciale à la classe politique est donc : comment prendre en charge les revendications des uns sans stigmatiser les autres ? La réponse ne saurait être uniquement ethnoculturelle, mais elle doit l'être également.

Non-dits et langues de bois

La plupart de ceux qui ont pris part à ce débat l'ont fait en ignorant l'un de ses termes. Les uns privilégient la défense des minorités ethnoculturelles et mettent l'accent sur les difficultés d'insertion de leurs membres, sans tenir compte des tensions que l'avènement d'une société multiculturelle suscite. Les autres entendent préserver les valeurs et le mode de vie qui prévalent au sein de la société, au risque de blesser, sinon de rejeter l'ensemble des personnes d'origine musulmane. Les effets conjugués des non-dits et des langues de bois opposées de la gauche et de la droite créent un climat délétère, dont sont victimes aussi bien les immigrés que la société française dans son ensemble.

La gauche, non contente d'esquiver ce débat, jette de l'huile sur le feu, comme le think tank Terra Nova, proche du PS, qui publie une note plaçant en faveur de « l'émergence d'une puissante citoyenneté musulmane ». Pour sa part, la droite tente de s'en sortir en substituant à une politique cohérente une juxtaposition de petites phrases ambiguës. Il est à craindre que les reports de voix en faveur du Front national observés aux cantonales ne se reproduisent à la présidentielle. ■